

----- Message transféré -----

De : **Denis LAFAGE-CHAYLA**

Date : mar. 7 mai 2019 à 17:42

Objet : Enquête Publique centrale photovoltaïque GRANDRIEU

À : <ep.cenphoto.grandrieu@gmail.com>

Madame la Commissaire enquêtrice,

Nous sommes opposés au projet de centrale photovoltaïque sur la commune de GRANDRIEU, sur une zone de 5,96 hectares, friche industrielle issue d'une ancienne mine d'uranium, où la biodiversité est entrain de reprendre ses droits. La faune, la flore et toutes les espèces se sont en effet réapproprié le site !

Ce n'est pas un hasard si les promoteurs contactent les élus de nos territoires peu peuplés, et font miroiter, notamment, la possibilité d'un retour financier pour la commune d'implantation.

Or l'avantage financier a fortement diminué avec la réforme fiscale qui a remplacé la taxe professionnelle par la CET (Contribution Economique Territoriale), au point qu'une nouvelle taxe dite IFER (Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseau) a dû être mise en place afin de compenser le manque à gagner.

Et, de surcroît, une nouvelle clé de répartition des produits fait que ceux-ci bénéficient désormais majoritairement aux autres collectivités que la commune (communauté de commune, département, ...).

La Lozère, et plus particulièrement le Nord Lozère, est aujourd'hui un véritable exemple de ce qu'il ne faut pas faire en matière environnementale.

Après un saccage « vertical » avec les Eoliennes, voici venir le temps du saccage « horizontal » avec le photovoltaïque ! Un mauvais projet de plus qui sabotera le patrimoine naturel et montagnard de la Margeride.

Dans son étude d'impact financée par ses soins, le promoteur se permet, en page 27, de citer les orientations en matière environnementale du SRCAE (Schéma régional du Climat, de l'Air et de l'Energie) du 20 juillet 2002, annulé par la Cour Administrative

d'Appel de Marseille le 10 novembre 2017, en raison justement « **de l'absence d'évaluation environnementale** », ce qui est le comble de la légèreté et du manque de sérieux des dossiers présentés par les entrepreneurs d'énergie renouvelable.

De plus peut-on faire confiance aux études d'impact, financées par les promoteurs eux-mêmes ?

Désormais comment pourra-t-on faire la promotion de nos grands espaces naturels en les laissant se couvrir de machines ou d'installations sous couvert de production d'énergie verte, alors que notre département est autosuffisant en énergie (Il produit deux fois ce qu'il consomme) ?

Consommons puisque c'est de l'énergie « propre, verte, ... », mais surtout consommons toujours plus ! Et ne nous posons plus aucune question sur notre manière de consommer.

Alors pourquoi ne pas se conformer tout simplement aux articles du code de l'énergie qui prescrit une proximité des lieux de production avec les lieux de consommation, et une production qui se limite aux seuls besoins de la consommation locale orientés vers plus de sobriété.

Christiane et Denis LAFAGE

Lieu dit LASBROS - La Chaze de Peyre

48130 PEYRE EN AUBRAC